Envoyé en préfecture le 30/06/2022
Reçu en préfecture le 30/06/2022
Affiché le
ID : 074-217402189-20220627-DE2022_065-DE

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la SALLE POLYVALENTE PUBLIER,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2022

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 22
Votants : 29

Présents : Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET - Eric GAYDON - Dominique GIRAUD- Pascal EYNARD-MACHET – Alexia LEROUYER - Sylviane DENIAU - Marie-Claude GIRARDOZ - Valérie MERLE-DARCOURT - Robert BARATAY – Gilles TOURNIER - Marie-Jeanne SIMON – Philippe DECURNINGES – Jérémy COULOMBEL – Dominique COMANDONE - Elisabeth GIGUELAY - Claude SIGWALT - Brigitte PERROT – Jean-Marc DAGAND - Christophe MECHOUK - Noël DUVAND.
Absents Représentés : Georges BARTHE par James WALKER – Françoise GROBEL par Marie-Claude GIRARDOZ – Nelly DUFOUR par Sylviane DENIAU – Julien Marc MEYNET par Marie-Jeanne SIMON – Valérie RAPHOZ par Dominique GIRAUD – Bernadette GROBEL par Robert BARATAY – Claude ECHERNIER-MOTTET par Gilles TOURNIER
Secrétaire de séance : Gilles TOURNIER.

OBJET : CREATION D'UN TARIF POUR LES BROCANTES ET LES VIDE-GRENIERS

DELIBERATION N° 2022.065

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération du Conseil municipal n°2022.019 du 28 février 2022 fixant en dernier lieu les tarifs municipaux pour l'année 2022,

Considérant la nécessité de créer un tarif pour la mise à disposition d'un emplacement à l'occasion des vide-greniers et brocantes organisés par la ville,

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la création d'un tarif forfaitaire de 10€ pour un emplacement de 2m linéaires, pour une journée, à compter du 1er juillet 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

MAIRIE DE PUBLIER Haute-Savoie

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le Représentant de l'Etat